

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du lundi 26 décembre 2011.

L'an deux mil onze et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 20 décembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.BROCH Gilbert, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : M.CHARLES Christian, pouvoir à M. DUCHESNE Bernard. Melle NY Viviane, pouvoir à M. LÜDI Jacky.
M. LÉPÉE Eric.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine
Le compte rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

I) ACQUISITION D'UNE BÂTISSE EN VUE D'UNE OPERATION « ECO VILLAGES »

Mme TROUSSEL Madeleine ne prend pas part aux débats ni au vote.

Le Maire informe l'assemblée que suite à la réception de l'accusé de réception de sa demande au Conseil régional, il a pris contact avec le propriétaire d'une bâtisse ancienne située au Hameau de Ménetreux.

Monsieur Gilbert HORLACHER, propriétaire, accepte de céder ladite bâtisse à la commune moyennant la somme de 15 245 euros (valeur de l'estimation).

Cette transaction comprend la bâtisse cadastrée ZA 63 d'une superficie d'environ 191 m² ainsi qu'une ancienne laiterie d'une superficie d'environ 12 m² cadastrée ZA 62.

Il est entendu que les frais notariaux seront à la charge de l'acheteur.

Il est précisé que la Région Bourgogne pourra aider à cet achat à hauteur de 30 % de la dépense (acquisition + frais de notaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour cette proposition d'acquisition.

II) DÉCISION MODIFICATIVE n°2

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder aux modifications suivantes :

Section fonctionnement : Recettes : compte 7311 : - 29 121 € **Dépenses** : compte 73916 : + 29 121 €

III) ACHAT DE MÂTS ET DE FLAMMES

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'achat de mâts et de flammes dans le cadre de la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition la mieux disante à savoir celle de la société FABER FRANCE pour la fourniture et la livraison de 6 mâts cylindriques aluminium, 6 manchons de fixation et 6 flammes triangulaire de couleur rouge pour un montant total HT de 665 euros soit un montant total de 795.34 euros TTC.

IV) TRAVAUX DE VOIERIE 2012. MODIFICATION DE DECISION

Suite à la demande du Conseil municipal, le Maire donne lecture d'une nouvelle estimation des travaux envisagés sur la VC n° 206 de Ménetreux à Millery établie par la DDT de Montbard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour de retenir cette nouvelle proposition au titre des travaux de voirie 2012 (investissement) pour un coût HT de 8 499.45 euros soit un montant de 10 165.34 euros TTC.

V) PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIERIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le Maire,

- rappelle la nécessité de délibérer sur les travaux d'accessibilité handicap de la voirie et des espaces publics.

- rappelle que la Communauté de Communes du Sinémurien a réalisé, via le bureau d'étude SOCOTEC, les diagnostics de l'existant des ERP publics ainsi que de la voirie et des espaces publics de chaque commune du territoire,

- informe que le plan de mise en accessibilité (PMAVEP) propose des pistes d'actions organisées et triées selon les priorités et les contraintes de la commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, au regard du budget de la commune, de ne pas inscrire de travaux d'accessibilité handicap dans le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics pour l'année 2011.

VI) MÉMOIRE D'HONORAIRES FRANCOIS DUCLOUX GÉOMÈTRE

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle délibération concernant le mémoire d'honoraires de l'entreprise François DUCLOUX. En effet, le mémoire d'honoraires fait apparaître un coût de 1 600 euros HT pour la tranche conditionnelle alors que le devis estimatif s'élevait à un montant de 1 770 euros HT.

La tranche ferme reste quant à elle inchangée, soit un montant de 2 710.00 euros HT.

Le nouveau montant total s'élève donc à 4 310.00 euros HT soit 5 154.76 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la tranche conditionnelle d'un montant de 1 600 euros HT soit 1913.60 euros TTC et le montant total des honoraires d'un coût de 4 310.00 euros HT soit 5 154.76 euros TTC.

Informations diverses :

- **France-Télécom** : le Maire indique que suite à la tempête du 15 décembre dernier, il a saisi à plusieurs reprises France-Télécom pour que les lignes arrachées soient remises en place. La promesse de travaux faite par France-Télécom n'ayant pas été tenue, il va de nouveau saisir le fournisseur de téléphonie.

- **RPI Genay-Vic-de-Chassenay** : procès-verbal du conseil d'école du 24 novembre 2011.

- Le Président du SICECO, après de nombreux rappels, s'est engagé à ce que la **résorption des fils nus alimentant la ferme de Préjailly** soit réalisée au plus vite.

- Le **repas des anciens** ainsi que la **distribution des colis** ont remporté un vif succès.

- La traditionnelle **galette et les vœux du Maire** auront lieu le **dimanche 8 janvier 2012**.

- Des demandes de devis seront réalisées en vue de **relier et restaurer** des actes d'état civil et des délibérations.

- Compte-rendu de l'AG du SICECO du 30 novembre dernier.

- Compte-rendu de la réunion de la commission n°6 de la CCS du 6 décembre 2011.

- Compte-rendu de l'AG de la CCS du 19 décembre 2011.

Courriers divers :

- Réponse à M. JANNIER Michel.

- de Monsieur le Président du Sénat.

- PCS : remarques émises par le bureau de la sécurité civile alors que le PCS et le DICRIM sont finalisés.

- nombreuses cartes de vœux.

- de M. Pascal Mailhos, nouveau Préfet de la région Bourgogne, Préfet de Côte d'Or.

- de la commune de Pont-et-Massène

- du CFA A.FOR.BAT